



MUNICIPALITE DE SALVAN

## **ASSEMBLEE PRIMAIRE COMMUNALE DU 03.06.2019**

### **PROCES-VERBAL**

En date du 6 mai 2019, par affichage public dans les différents villages de la commune, ainsi que par le site internet et le journal « La Place 24 », deux convocations distinctes ont été faites pour les assemblées du 3 juin 2019. L'Assemblée primaire a eu lieu à 19h45 au nouveau complexe scolaire.

Tous les membres du Conseil communal sont présents. L'assemblée est présidée par M. Florian Piasenta, Président de la Commune et de la Bourgeoisie. Le secrétaire est M. Cédric Gilardi.

Le Président ouvre l'Assemblée primaire et salue les participants au nom du Conseil communal, exprimant ses souhaits de bienvenue et précisant que l'assemblée a été valablement convoquée selon les dispositions de la Loi sur les communes.

### ***ASSEMBLEE PRIMAIRE***

#### ***Ordre du jour de l'Assemblée primaire :***

- 1) Procès-verbal
- 2) Nomination des scrutateurs
- 3) Présentation des comptes de la Commune, exercice 2018
- 4) Rapport de l'organe de révision et approbation des comptes
- 5) Plan d'action concernant l'arsenic
- 6) Divers

Aucune modification n'a été requise dans les délais légaux.

#### **Point 1 de l'ordre du jour**

Le procès-verbal de l'assemblée primaire du 3.12.2018 a été mis à disposition sur le site internet de l'Administration communale, sitôt après l'assemblée. Personne n'en souhaite la lecture. Le procès-verbal est accepté et approuvé.

#### **Point 2 de l'ordre du jour :**

Sont désignés deux scrutateurs, en l'occurrence M. Claude-Eric Bettex et M. Philippe Gavin.

#### **Point 3 de l'ordre du jour :**

Il est en préambule présenté le tableau des investissements 2018 et la comparaison avec le budget 2018 et les comptes 2017 avec les remarques suivantes :

Maison de commune	Il s'agit de la mise en place d'un logiciel de scannage des factures
Places d'agrément	Banc et table sur les chemins pédestres
Routes	Mauvaise surprise du bureau concernant le chantier de Van d'en Haut (dépassement des budgets)
Eclairage public	Boîtier utilisé pour diminuer l'intensité lumineuse dans certains quartiers la nuit et travaux à la Médettaz
Eau potable	Egalement mauvaise surprise à Van d'en Haut
Eaux usées	Idem
Voirie	Mise en place du système Gastrovert

Il est ensuite fait lecture des comptes 2018 de la Commune ainsi que du tableau des investissements / amortissements, du bilan et des chiffres clés.

Le Président lit chacun des chiffres. Voici les remarques complémentaires :

Cat 0	> aux comptes 2017 et < budget 2018
029 Administration	Le dépassement est dû à l'achat de livres (patoisants), à la publication du journal « La Place 24 », aux nombreux tout-ménages et frais de communication
Cat 1	> aux comptes 2017 et < budget 2018
	Le dépassement est dû aux frais de tutelles, à la sécurisation de la Vallée et au service du feu de Martigny
Cat 2	> aux comptes 2017 et > budget 2018
	Une baisse des coûts de l'école primaire mais des amortissements supplémentaires
Cat 3	< aux comptes 2017 et > budget 2018
	La différence provient d'une hausse exceptionnelle au niveau des chemins pédestres
Cat 4	> aux comptes 2017 et > budget 2018
	La hausse provient des coût du CMS
Cat 5	< aux comptes 2017 et < budget 2018
	Hausse des coûts de la crèche mais très forte baisse au niveau de l'aide-sociale
Cat 6	< aux comptes 2017 et < budget 2018
	Hausse de notre participation aux coûts d'entretien des routes cantonales (Trétien, travaux de marquage, route Martigny-Salvan)
Cat 7	< aux comptes 2017 et < budget 2018
	Des produits plus élevés grâce à la taxe sur les déchets et à une subvention pour les cartes de dangers
Cat 8	> aux comptes 2017 et < budget 2018
	Les comptes 2018 sont quasi identiques à ceux 2017
Cat 9	> aux comptes 2017 et > budget 2018
	Une légère baisse au niveau des revenus fiscaux mais plus de péréquation à payer

La marge d'autofinancement 2018 est positive à CHF 513'765.12 mais l'exercice se termine par une perte de CHF 2'227'892.20.

Des amortissements ont été réalisés à hauteur de 10%.

Au niveau du bilan :

A l'actif : le compte des placements est en baisse car le prêt de TéléMarécottes a été transformé en actions

Au passif : les provisions sont composées essentiellement des montants litigieux concernant les redevances hydrauliques.

A noter que le capital de la commune ne s'élève plus qu'à CHF 6'376'096.74. Il est donc suffisant pour assurer deux années de pertes, après quoi la Commune de Salvan pourrait être en perte de capital.

#### **Point 4 de l'ordre du jour :**

Un représentant de la fiduciaire FIDAG SA, Monsieur Philippe Pierroz, fait lecture d'un résumé du rapport de l'organe de révision qui mentionne qu'à court terme la Commune peut faire face à ses engagements, mais qu'à long terme, si les redevances dues ne devaient pas être encaissées, la Commune serait dans une très mauvaise position. Il rappelle que tous les montants délicats ont été provisionnés, sauf les années 2010 et 2011 qui sont sur un compte bloqué.

Question de l'Assemblée :

- a) Pourquoi les émoluments du juge ne figurent pas dans les comptes communaux ? A cause de la séparation des pouvoirs. Les avances doivent être payées au juge qui tient une comptabilité séparée.
- b) Quels sont les risques exacts au niveau du « problème des CFF » ? Il existe un risque au niveau des montants à recevoir concernant les redevances et il existe un risque temporel (date du versement) au niveau du retour des concessions. Les droits de retour (3<sup>ème</sup> versement) s'élèveront à 33 millions de CHF et seront versés en principe lors de la signature des nouvelles concessions. Hors l'Etat du VS a octroyé une concession provisoire aux CFF d'une durée de 5 ans qui pourrait encore être prolongée jusqu'en 2027.

Les travaux liés à l'arsenic n'ayant pas été budgétisés et sachant que la compétence du Conseil Communal est de CHF 410'000.-, une assemblée extraordinaire aura lieu ultérieurement pour valider les crédits nécessaires aux travaux de l'Arsenic.

A noter que les discussions avec Salanfe SA vont bon train et la commune devrait toucher d'ici 2032 au maximum des droits de retour (part de Salvan = 45%).

**Vote :** Il est demandé à l'Assemblée d'approuver les comptes 2018 ainsi que le rapport de l'organe de révision.

Abstention : 0

Refus : 0

Les comptes sont donc approuvés à l'unanimité.

#### **Point 5 de l'ordre du jour :**

Le Vice-Président, M. David Jacquier, prend la parole pour développer le sujet de l'arsenic.

Voici les éléments principaux :

- L'OMS a décidé d'abaisser le taux d'arsenic de 50 mg/l à 10 mg/l au 1<sup>er</sup> janvier 2019
- L'eau avec arsenic peut être utilisée pour le rinçage des aliments, l'hygiène corporelle et l'abreuvement du bétail
- Les principales mesures prises par la commune sont : l'information à la population, la mise à disposition de bouteilles d'eau pour les particuliers et la mise en place d'un système spécial pour les établissements publics, ainsi que la réalisation d'une étude déjà en 2017
- Nous sommes actuellement dans la phase de l'étude préliminaire

- Nous allons utiliser les sources pauvres en arsenic et « abandonner » les autres qui pourront probablement être turbinées
- Nous allons réhabiliter les ouvrages anciens (chambre de Plan des Diès, Fontanasse et Peutex)
- Nous recherchons actuellement un maximum de synergies possibles avec les autres partenaires (SEIC, STEVT...) afin de réduire les charges

Le Conseil communal a fait de son mieux pour demander une prolongation du délai, une aide au niveau du financement et une certaine tolérance par rapport à la norme mais ces 3 éléments ont été refusés.

Le coût des travaux est estimé à 4 millions de francs sur une période de 2 ans. La STEVT financera l'entier des coûts qui seront répartis par la suite entre les diverses communes selon une convention.

Pour autant que le financement soit accepté, les travaux devraient commencer en automne.

Questions de l'Assemblée :

- Un mélange des eaux au Trétien serait beaucoup trop coûteux. Par ailleurs, il faudrait trop d'eau « saine » pour réduire le taux de l'Abérieu qui est proche des 19 mg/l
- Après les travaux, l'eau qui sera fournie aux ménages correspondra au critère de l'OMS. Il serait beaucoup trop coûteux de tirer un réseau parallèle pour fournir également de l'eau « contaminée » à chaque ménage pour l'arrosage afin d'économiser sur l'eau traitée
- Nous sommes en cours de test afin de contrôler que les débits tout au long de l'année sont suffisants pour assurer un approvisionnement en eau
- Il est clair que les travaux envisagés ne permettront pas d'abaisser par la suite la norme à 5 mg/l. Dans ce cas de figure, nous n'aurons pas d'autre choix que de nous relier à la plaine

#### **Point 6 de l'ordre du jour :**

Voici les points divers abordés :

Dr Tremblay	Il est possible que le Dr ne puisse pas garder sa clientèle de Salvan. A voir dans le futur
Jumelage	Le Président remercie le comité du jumelage, la conseillère en charge Mme Michèle Gay ainsi que la fanfare de Salvan. Ces 4 jours ont été un véritable plaisir
Salubrité	Le conseiller en charge M. Gay-Balmaz expose quelques photos d'incivilités
Digue des Granges	L'Etat du VS a trouvé une nouvelle zone rouge aux Granges en 2018 . Il est donc prévu la construction de 2 digues dont la plus grande mesurera 300 m de long et 7 mètre de haut. Le coût est estimé à CHF 800'000.- avec un subventionnement du canton normalement à hauteur de 80%. Les propriétaires privés des terrains concernés seront contactés prochainement
Carte des dangers du Trétien	La zone rouge ne touche pas une zone d'habitation, raison pour laquelle aucun ouvrage de protection ne sera construit
Clocher de Salvan	Un dossier a été monté par le Vice-Président (M. Jacquier) et la conseillère en charge (Mme Revaz) pour obtenir un financement. Suite aux discussions avec le Président, M. Léonard Gianadda nous a communiqué sa volonté de prendre entièrement à sa charge la rénovation. L'Assemblée applaudit
Route de la Creusaz	Des travaux de consolidation ont eu lieu pour un montant de CHF 33'000.-
Borne électrique	Nous installerons une borne de recharge pour véhicule électrique (sauf Tesla) sur le bâtiment Swisscom d'ici la fin de l'année
Ecole primaire	Nous comptons actuellement 99 enfants. 2 classes supplémentaires seront ouvertes
Crèche / UAPE	Le Conseil a décidé d'augmenter un 40% EPT (emploi plein temps) pour l'UAPE
Journal communal	Le 2 <sup>ème</sup> exemplaire a été distribué. Nous restons à disposition pour toute

	suggestion
CFF	Déjà mentionné précédemment
Swissgrid	Nant de Drance sera raccordé prochainement. 2 pylônes électriques seront rabaissés et 1 supprimé aux Marécottes. La ligne sera finalement aérienne entre le Marcot et Vernayaz. Swissgrid enverra un tout ménage explicatif prochainement. Les travaux sont prévus en 2020 et le démantèlement de la ligne actuelle en 2021. Un merci à M. Michel Frank et Joël Bochatay qui suivent le dossier.

***Réponses aux questions de l'Assemblée :***

- Le tout-ménage concernant les déjections canines a été apprécié mais nous devons encore réfléchir comment informer les résidences secondaires qui ne peuvent pas recevoir de tout-ménage
- La société STEVT rapporte environ CHF 10'000.- à la commune par an. Ce montant est faible pour l'instant car ils doivent amortir les grosses installations. Par la suite, le retour sera plus élevé
- Notre commune ne pourra pas offrir d'abonnement annuel CFF (env. CHF 4000.-/pers) à toute la population pour des raisons financières, mais elle réfléchit à pouvoir vendre des cartes journalières (en collaboration avec les Communes de la Vallée)
- La société TMR a fait la demande à la Confédération pour l'augmentation du nombre de train (cadence à la demi-heure). Nous sommes dans l'attente d'une réponse. Pour notre commune, il ne s'agirait que de 2 trains supplémentaires par jour pour l'instant

L'assemblée est levée à 21h30.

Le Président :            Le Secrétaire:  
PIASENTA Florian    GILARDI Cédric

Salvan, le 3 juin 2019